L'Instance Permanente des Nations Unies sur les Personnes D'ascendance Africaine
Prise de position sur la situation des droits de l'humains en Haïti et ses racines historiques
Janvier 2025

Contexte

L'Instance Permanente des Nations Unies sur les Personnes d'Ascendance Africaine est devenue opérationnelle le 2 août 2021 par la résolution 75/314 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Elle a pour mandat, entre autres, de contribuer à la pleine intégration politique, économique et sociale des personnes d'ascendance africaine dans les sociétés dans lesquelles elles vivent, en tant que citoyens égaux, sans discrimination d'aucune sorte, et de contribuer à garantir leur jouissance égale de tous les droits humains. En outre, l'Instance Permanente est chargée de fournir, en coordination avec les mécanismes existants, des conseils d'experts et des recommandations au Conseil des droits de l'Homme, aux grandes commissions de l'Assemblée générale et aux organes, programmes, fonds et agences du système des Nations Unies.

Cette prise de position expose le point de vue de l'Instance Permanente sur les crises persistantes des droits humains en République d'Haïti, qui trouvent leur origine dans les héritages de l'esclavage, du colonialisme, du paiement de la dette, des menaces et interventions militaires qui ont alimenté les crises multidimensionnelles prolongées dans le pays.

L'Instance Permanente est très préoccupée par les crises sécuritaire, politique, humanitaire et des droits humains qui se poursuivent sans relâche en République d'Haïti, où des hommes et des femmes armés perpétuent la violence et les violations des droits humains en toute impunité, ce qui engendre la peur, l'insécurité, l'instabilité et un nombre record de 1,04 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays en janvier 2025.[1] L'Instance Permanente apprécie les efforts des États, des organisations internationales et régionales, ainsi que des organisations de la société civile visant à faire face à la sécurité et à la crise humanitaire en Haïti. L'Instance Permanente note que le Conseil présidentiel de transition haïtien (CPT), établi en avril 2024, est chargé de guider le processus vers la stabilisation et la durabilité du gouvernement, des élections libres et équitables et l'état de droit.[2] Alors que la sécurité et la situation humanitaire d'Haïti restent des priorités de l'agenda international, le L'Instance Permanente est d'avis qu'au moment où le développement durable prend le devant de la scène, l'accent doit être mis sur les injustices structurelles et systémiques profondément ancrées dans le pays et sur leurs racines historiques.

La décision de l'Instance Permanente de préparer ce document de synthèse est le résultat des discussions et des recommandations de ses trois premières sessions. Le document a été préparé en consultation avec plusieurs partenaires, y compris les mécanismes d'experts antiracistes des Nations Unies ainsi que des universitaires et des organisations de la société civile. Pour préparer ce document, l'Instance Permanente a diffusé un « Questionnaire d'experts sur les héritages historiques dans la crise humanitaire en Haïti[3] et a reçu plusieurs réponses substantielles qui ont été utilisées pour étayer ce document, ainsi que des rapports et des résolutions de l'ONU, des articles scientifiques et d'autres ressources secondaires. Des consultations en ligne ont également été organisées avec des représentants de la société civile et des spécialistes de l'histoire d'Haïti et de son héritage.

En reconnaissance de la première et de la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024 et 2025-2034) - qui mettent l'accent sur la reconnaissance, la justice et le développement des personnes d'ascendance africaine - l'Instance Permanente souligne que la crise actuelle d'Haïti est directement liée aux objectifs des Décennies internationales. La lutte contre les

[1] IOM, (2025, January 14). "*Haiti Displacement Triples Surpassing One Million as Humanitarian Crisis Worsens*". Retrieved from https://www.iom.int/news/haiti-displacement-triples-surpassing-one-million-humanitarian-crisis-worsens
[2] CARICOM, (2024, May 30). "*CARICOM Statement on the designation of a Prime Minister in Haiti*". Retrieved from https://caricom.org/caricom-statement-on-the-designation-of-a-prime-minister-in-haiti/
[3] See Appendix A

injustices systémiques et structurelles auxquelles sont confrontés les Haïtiens s'inscrit dans le droit fil de l'appel lancé par les Décennies internationales en faveur d'actions concrètes visant à lutter contre les séquelles de l'esclavage et du colonialisme et à y remédier.

Avec la proclamation par l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une deuxième Décennie Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine, la communauté mondiale renouvelle son engagement à vaincre le racisme systémique au sein des pays et entre les pays, à fournir une justice réparatrice et à autonomiser les populations d'ascendance africaine dans le monde entier. La situation d'Haïti doit rester au centre de ce cadre élargi, en veillant à ce que les enseignements de la première Décennie Internationale soient mis à profit et à ce que l'élan soit maintenu au cours des dix prochaines années.

Héritages historiques : Faire le lien avec les réalités actuelles d'Haïti

L'Instance Permanente reconnaît le rôle unique d'Haïti dans l'histoire de l'anticolonialisme, de l'antiracisme, de l'abolition de l'esclavage et des mouvements panafricains et autres en faveur de la dignité humaine, des droits et de l'autodétermination des Africains et des personnes d'ascendance africaine à travers le monde. Le riche héritage culturel d'Haïti, fortement enraciné dans les traditions africaines, a longtemps servi de symbole de résilience et de cadre à l'identité collective. Cet héritage, qui s'exprime à travers la langue, la littérature, la spiritualité d'origine africaine, l'art, la musique, la danse et les pratiques communautaires, continue de façonner positivement le tissu social et l'identité nationale d'Haïti. L'Instance Permanente souligne l'importance de la préservation et de la célébration de ces atouts culturels, y compris le développement de programmes éducatifs solides sur le patrimoine haïtien et de la diaspora africaine, ainsi qu'un soutien durable aux institutions culturelles haïtiennes et aux praticiens. La reconnaissance et le renforcement de l'identité culturelle haïtienne et de l'histoire pionnière d'Haïti en matière d'anticolonialisme, d'abolitionnisme et de lutte contre le racisme peuvent contribuer à rapprocher le monde à une époque où les fractures mondiales s'accentuent, à guérir les profondes fractures sociales et internationales dues à des siècles de colonialisme et à contribuer au développement durable, en renforçant la dignité et l'autodétermination des Haïtiens.

La crise actuelle en Haïti n'est pas un événement isolé sur le plan historique et géographique. L'histoire d'Haïti est profondément liée à l'impact et à l'héritage de la colonisation française et de l'institution de l'esclavage dans les Caraïbes. Au XVIIe siècle, la France a établi une colonie dans la partie occidentale de l'île d'Hispaniola, l'actuelle Haïti. Cette colonie, connue sous le nom de Saint-Domingue, était très rentable en raison de ses vastes cultures commerciales telles que le sucre, le café et l'indigo.[4] La richesse générée par ces cultures s'est construite sur l'esclavage des Africains qui ont enduré des conditions difficiles et déplorables dans les plantations, des formes extrêmes de violence et d'autres mauvais traitements, le travail forcé, le génocide et d'autres crimes contre l'humanité. En 1791, le peuple haïtien réduit en esclavage s'est révolté contre la domination coloniale française et a créé la République indépendante d'Haïti en 1804. Pour cet acte courageux et sans précédent, le pays a été sévèrement puni, agressé et réprimé par les anciens esclavagistes coloniaux et d'autres pays. Il a notamment été contraint de payer des indemnités insurmontables et fiscalement dévastatrices pour sa propre libération.

Les coûts sociaux et économiques de la révolution haïtienne de 1791 à 1804 ont été suivis de sanctions sociales et économiques, d'embargos commerciaux, d'un isolement économique et d'interventions militaires étrangères prolongées, y compris l'obstruction du trafic maritime à destination et en provenance de l'île.

Le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, suite à sa visite officielle en Haïti en février 2023, a déclaré que le pays était « né de la lutte pour la dignité et les droits de l'homme contre le colonialisme,

[4] Wood, L. M. (2014). Across Oceans and Revolutions: Law and Slavery in French Saint-Domingue and Beyond [Review of *The Old Regime and the Haitian Revolution*, by M. W. Ghachem]. *Law & Social Inquiry*, *39*(3), 758–782. http://www.jstor.org/stable/24545678

l'esclavage, le racisme systémique et l'oppression ».[5] Le rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance raciale a fait référence à la situation en Haïti dans son rapport sur les réparations pour la discrimination raciale enracinée dans l'esclavage et le colonialisme.[6] Comme l'affirme son rapport, en 1825 (il y a deux cents ans cette année), Haïti a été contraint de conclure un accord prévoyant le versement de 150 millions de francs-or à la France pour dédommager les planteurs français de leurs « biens perdus » (terres et personnes réduites en esclavage), un montant qui dépassait largement les pertes financières réelles subies par les planteurs.[7] Le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine a également déclaré qu'Haïti « a payé une rançon pour l'indépendance, pendant une période de cent vingt-deux ans, qui a contribué à laisser Haïti appauvri et beaucoup de ses habitants dans le dénuement jusqu'à aujourd'hui ».[8]

Le pays nouvellement indépendant est devenu financièrement dépendant des prêts étrangers pour ses paiements à la France et pour sa survie même, ce qui a entraîné un endettement croissant et des investissements insuffisants dans les institutions et les processus de développement pendant plus d'un siècle. La charge écrasante de la dette due aux paiements d'intérêts a créé un cycle dévastateur d'endettement et d'enracinement dans la pauvreté. En 1898, la moitié du budget de l'État haïtien servait à payer la France et les banques françaises. En 1914, cette proportion atteignait 80 %.[9]

L'absence prolongée d'investissements dans le développement socio-économique d'Haïti, ainsi que l'isolement économique et politique mené principalement par les partisans de l'esclavage, les embargos commerciaux et la non-reconnaissance pendant près de 60 ans dans certains cas[10], L'invasion et l'occupation d'Haïti par les États-Unis entre 1915 et 1934 ont encore alourdi le fardeau du pays, ce qui a entraîné une augmentation des troubles politiques et a eu un impact profond sur le développement d'Haïti. L'invasion et l'occupation d'Haïti par les États-Unis entre 1915 et 1934 ont imposé un fardeau supplémentaire au pays, entraînant une augmentation des troubles politiques et ayant un impact profond sur le développement d'Haïti. Le traité signé entre Haïti et les États-Unis en 1915 concernant les finances, le développement économique et la tranquillité d'Haïti,[11] a servi de mécanisme par lequel les puissances étrangères ont continué à exercer un contrôle sur le destin économique d'Haïti, empêchant la nation d'accéder à l'autodétermination et à la suffisance économiques, et a perpétué un état de dépendance économique qui persisterait longtemps après la fin de l'occupation.[12]

L'Instance Permanente est d'avis qu'à l'origine de la crise actuelle d'Haïti se trouvent ces événements et circonstances historiques. Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, lors de l'événement de l'Assemblée générale marquant la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, le 27 mars 2023, « Nous pouvons

---

[5] OHCHR (2023, February 10). *UN High Commissioner for Human Rights Volker Türk concludes his official visit to Haiti*. Retrieved from: https://www.ohchr.org/en/statements/2023/02/un-high-commissioner-human-rights-volker-turk-concludes-his-official-visit-haiti

[6] Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance (2019). *Contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and racial intolerance*. *United Nations*. https://undocs.org/A/74/321

[7] Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance. (2019). *Contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and racial intolerance. United Nations*. https://undocs.org/A/74/321

[8] OHCHR (2024, August 31). *The quest for self-determination: In solidarity with the people of Haiti and people of African descent worldwide*. Retrieved from: https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/racism/wgeapd/statements/20240904-WG-Statement-International-Day-for-People-African-Descent-EN.pdf

[9] Dubois, L. (2013). *Haiti: The Aftershocks of History* (pp. 7-8). New York: Picador.

[10] Perceived as a threat to other enslaving and colonial powers, France did not recognise or trade with Haiti until 1825, Britain did not recognise Haiti until 1833, and the United States not until 1862, some 58 years after Haiti's independence.

[11] Finch, G. A. (1916). The Treaty Between the United States and Haiti of September 16, 1915. *American Journal of International Law*, *10*(4), 859–865. doi:10.2307/2186937

[12] Knox, R. (2020), Haiti at the League of Nations: Racialisation, Accumulation and Representation, *Melbourne Journal of International Law*, *21* (2)

tracer une ligne droite entre l'époque de l'exploitation coloniale et les inégalités sociales et économiques d'aujourd'hui ».[13] Bien qu'il ne parlait pas spécifiquement d'Haïti, cette affirmation n'est nulle part plus vraie qu'en Haïti, où les cicatrices de l'esclavage et du colonialisme sont encore visibles dans les disparités persistantes en matière de richesse, de revenus, de santé, d'éducation et d'opportunités.[14]

Les organisations de la société civile qui ont participé aux trois premières sessions de L'Instance Permanente ont demandé des réparations et une restitution pour Haïti, en commençant par une reconnaissance honnête du long et douloureux parcours de ce pays et de la mesure dans laquelle sa souveraineté et son autodétermination ont été sapées pendant des siècles[15] y compris par l'exploitation économique, matérielle et physique et la terreur psychosociale,[16] qui a conduit à la crise actuelle.

La Déclaration et le Programme d'action de Durban affirment « l'obligation morale de tous les États concernés » et appellent « les États à prendre des mesures appropriées et efficaces » pour mettre fin aux conséquences durables de l'esclavage, de la traite des esclaves, de la traite transatlantique des esclaves, de l'apartheid, du génocide et des tragédies du passé, et pour inverser la tendance.[17]

Le Premier ministre de la Barbade, Mia Mottley, s'est fait l'écho de ce sentiment en demandant des réparations qui, selon elle, doivent commencer par des excuses pour l'esclavage, le commerce de personnes d'Ascendance africaine réduites en esclavage et le colonialisme, qui ont laissé la région des Caraïbes très endettée et Haïti en particulier, le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental.[18] La pleine reconnaissance des injustices commises dans le passé à l'encontre du peuple haïtien et de leurs conséquences durables, notamment en ce qui concerne la justice climatique et la position d'Haïti dans l'ordre international, est le début d'un chemin vers la vérité, la réconciliation et la justice, ainsi que vers l'audition des demandes de réparations, conformément au plan en dix points de la CARICOM pour la justice réparatrice et à d'autres initiatives similaires.

Les parties concernées doivent encore exprimer publiquement leur volonté de s'amender, notamment par des mesures de réparation matérielle, morale et spirituelle.

L'Instance Permanente considère que l'aide au développement s'est avérée insuffisante pour étouffer la crise en Haïti et remédier à son sous-développement chronique. L'aide au développement doit donc être repensée et envisagée parallèlement aux réparations, en tenant compte des objectifs de développement durable, afin de remédier aux inégalités à l'intérieur d'Haïti et entre Haïti et d'autres États. Pour remédier à ces injustices, un cadre de justice réparatrice et transformatrice doit sous-tendre les programmes de développement et les efforts de consolidation de la paix. Un tel cadre reconnaît explicitement les injustices historiques (par exemple, l'esclavage, le génocide, l'apartheid et le racisme systémique, l'exploitation économique, l'endettement colonial) et cherche non seulement à remédier à leurs impacts,

---

[13] United Nations (2023, March 27). *Secretary-General's remarks at the General Assembly event marking the International Day of Remembrance of the Victims of Slavery and the Transatlantic Slave Trade*. Retrieved from: https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2023-03-27/secretary-generals-remarks-the-general-assembly-event-marking-the-international-day-of-remembrance-of-the-victims-of-slavery-and-the-transatlantic-slave-trade

[14] United Nations (2023, March 27). *Secretary-General's remarks at the General Assembly event marking the International Day of Remembrance of the Victims of Slavery and the Transatlantic Slave Trade*. Retrieved from: https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2023-03-27/secretary-generals-remarks-the-general-assembly-event-marking-the-international-day-of-remembrance-of-the-victims-of-slavery-and-the-transatlantic-slave-trade

[15] Alexander, L.M. (2022). *Fear of a Black Republic: Haiti and the Birth of Black Internationalism in the United States*, Champaign and Urbana: University of Illinois Press

[16] Lukka, P. (2020, January, 21). Open Democracy, *Can reparations help us to re-envision international development?* Retrieved from: https://www.opendemocracy.net/en/transformation/can-reparations-help-us-re-envision-international-development/

[17] World Conference Against Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Violence. (2001). *Durban Declaration and Plan of Action*, para 100 to 102. Retrieved from: https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Durban_text_en.pdf

[18] World population review. *Poorest Countries in North America 2024*. Retrieved from: https://worldpopulationreview.com/country-rankings/poorest-countries-in-north-america

mais aussi à donner aux communautés haïtiennes les moyens de définir et de mener leurs propres voies vers le progrès. Toutes les initiatives concernant la situation en Haïti doivent inclure le peuple haïtien, la société civile, les représentants du gouvernement ainsi que les Haïtiens de la diaspora.[19] Il est essentiel de faciliter l'émergence d'un consensus entre les Haïtiens, tant en Haïti que dans la diaspora, afin de jeter les bases d'un système de gouvernance plus responsable et plus réactif qui réponde aux besoins et aux aspirations du peuple haïtien.

RECOMMENDATIONS

L'Instance Permanente considère que le statut d'Haïti dans le contexte mondial en tant que nation la plus pauvre de l'hémisphère occidental est le résultat principal de l'esclavage et du colonialisme, des défis au développement socio-économique et à la bonne gouvernance, et que des efforts insuffisants ont été pris pour évaluer les héritages historiques en relation avec la crise actuelle et les violations des droits humains du peuple haïtien.

Par conséquent, l'Instance Permanente appelle le Conseil des droits de l'Homme et l'Assemblée Générale à:

1. *Justice réparatrice pour Haïti*. Organiser un débat au sein du Conseil des droits de l'Homme sur les liens entre les défis passés et présents en matière de droits humains en Haïti en vue de créer une Commission d'enquête internationale indépendante sur la justice réparatrice pour Haïti et de commander une étude d'experts indépendants sur la question des réparations et de la restitution pour le peuple haïtien - en se référant au Plan en dix points de la CARICOM et à d'autres initiatives qui identifient ce qui constitue des réparations et des restitutions.

2. *Vérité, justice et réconciliation*. Soutien au gouvernement haïtien, en étroite collaboration avec la société civile haïtienne, afin de garantir la vérité, la justice et la réconciliation pour le peuple haïtien.

3. *Développement durable*. Élaborer des programmes d'aide au développement et de développement durable complets, coordonnés au niveau international et dirigés par les Haïtiens, inclusifs et transparents pour Haïti, ainsi qu'une assistance technique supplémentaire et un renforcement des capacités en Haïti, en utilisant une approche fondée sur les droits humains pour moderniser l'infrastructure judiciaire et renforcer l'État de droit.

Conclusion et prochaines étapes

Conformément au mandat de l'Instance Permanente et à l'objectif de favoriser une véritable collaboration internationale, ce document de position sur la situation des droits humains en République d'Haïti et ses racines historiques sera également soumis officiellement au Conseil des droits de l'Homme, à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, au Secrétaire général des Nations Unies, au Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, et au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, avec des recommandations spécifiques. L'Instance Permanente cherchera également à obtenir un accusé de réception et continuera à s'engager auprès de ces organes pour promouvoir une action concertée en vue d'un changement durable, réparateur et transformateur en Haïti.

Ce document réaffirme l'importance de coordonner les efforts axés sur Haïti avec la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2025-2034). En tirant parti de l'élan renouvelé et du leadership du Haut-Commissaire, nous pouvons soutenir et approfondir les engagements internationaux afin de garantir que les Haïtiens soient pleinement inclus dans l'agenda de la Décennie pour la reconnaissance, la justice et le développement.

[19] United Nations. (2023, July, 1). *'Generations of Haitians' at risk, warns Guterres, calling for international force to help quell gang violence*. Retrieved from: https://news.un.org/en/story/2023/07/1138287